$

An
be
ne
de
un
ci

pa
be
jou
ve
so

mo
tie
00,
sci
le
me
du
me

En
W
ke
pa
$8,
le
co
tre
res

ch
inc
pri

kel

DELAPIDATION DES FONDS PUBLICS

$12,000 pour la FAMILLE JOLY!

JOB HONTEUX!

(Extrait du discours de M. Tarte, M. P. P.)

AFFAIRE GOWEN, LE BEAU-FRÈRE DU PREMIER-MINISTRE.

La ferme de Notre-Dame des Anges à quelques arpents de Québec fut concédée par le gouvernement à Charles Smith, il y a au-delà de quarante ans, moyennant une somme de $8,800.00 portant cinq pour cent d'intérêt.

Elle fut vendue subséquemment par Thornton Smith à John Campbell, de l'Etat du Connecticut, aujourd'hui, aux mêmes charges envers le gouvernement, plus une somme de $6,000.00.

Plus tard, Campbell vendit à Edmond Richard, d'abord une partie du terrain moyennant $2,000.-00, pour y construire un moulin à scie, et ensuite au même Richard, le reste de la ferme, pour la somme de $8,000.00 en sus, bien entendu, des réclamations du gouvernement

Le même jour, Richard céda à Emma Shaw, épouse du notaire William Bignell, et à W. J. Bickell, les deux tiers indivis de cette partie de la ferme qu'il avait payée $8,000. Cette vente eut lieu pour le même prix, $500 furent payées comptant sur chacun des deux titres de vente, la balance, $9,000.00 restant hypothéquée.

Vint ensuite une vente par Richard à Madame Huot de son tiers indivis de la propriété au même prix.

Après cela, Madame Huot et Bickell acquirent de Madame Bignell sa part indivise pour las omme de $2,000.00.

Par cette dernière transaction Madame Huot et Bickell se trouvaient donc les seuls propriétaires de la ferme de Notre-Dame des Anges.

En 1870, le 21 mars, Hamond Gowen, L'HON. H. G. JOLY, et Edmond Gowen, exécuteurs testamentaire de feu Hamond Gowen, père de Madame Joly acquirent de John Campbell l'hypothèque qu'il avait sur la propriété et qui se montait alors à $7,369.23, hypothèque qui venait comme de raison après celle du gouvernement.

A peu près vers ce temps, Madame Huot et Bickell vendirent pour $2,500 à la compagnie d'acier, un morceau de la propriété, à peu près deux arpents. Le gouvernement fit faire une ventilation et donna main levée d'hypothèque sur les deux arpents de terrain moyennant la somme de $400, réduisant à plus de deux cents piastres de l'arpent la valeur de l'hypothèque pour favoriser l'établissement de la manufactre en question.

Les $400 payées au gouvernement, la balance $2,100 fut transportée aux exécuteurs testamentaire de feu Hamond Gowen, Messieurs Joly, Hamond Gowen et Edmond Gowen, en à compte sur l'hypothèque par eux acquise de Cambell.

Plus tard, Madame Huot vendit à Hamond Gowen — représentant les héritiers Gowen—la moitié indivise de ce qui lui restait dans la propriété, moyennant $2,100.00. Gowen, en paiement, lui transporta la réclamation qu'il avait, du même montant, contre la Compagnie d'acier.

Les héritiers Gowen, au nombre desquels est le Premier, par son épouse, se trouvèrent donc alors propriétaires non-seulement de l'hypothèque de Campbell, mais aussi de la moitié indivise de la ferme de Notre-Dame des Anges, et par conséquent ils devinrent les débiteurs des droits du gouvernement pour la moitié.

Dernièrement, Bickell a transporté à Hamond Gowen sa moitié indévise pour la somme de $5,000, à la charge, comme de raison, de payer l'hypothèque du gouvernement, l'hypothêque de Madame Bignell et l'hypothèque de Campbell aux héritiers Gowen, au nombre desquels est le Premier-Ministre. J'expiiquerai tantôt les détails de cette dernière transaction.

Avant d'en arriver là, je désire attirer spécialement l'attention de la chambre sur un fait qui est de nature à frapper les esprits.

Dans les diverses phases que cette propriété a subies, dans les diverses ventes dont elle a été l'objet, il y a toujours eu un montant considérable en sus de l'hypothèque du gouvernement. Cette hypothèque était la premièie et parfaitement assurée.

Depuis près de vingt ans, les intérêts n'ont pas été payés, de sorte qu'au moment où Hamond Gowen en est devenu propriétaire, à la charge de payer le gouvernement, ce dernier avait droit de toucher un montant d'environ $16 ou $17,000.

M. Hamond Gowen, le beau frère du Premier-Ministre, après avoir acquis cette magnifique propriété en entier, songea au moyen de se débarrasser à bon marché des droits du gouvernement. Comptant sur l'influence politique qu'il avait à sa disposition, il se mit activement à l'œuvre auprès du Commissaire des Terres de la Couronne. La transanction a été, commencée par le Trésorier actuel et terminée par leCommissaire des Terres d'aujourd'hui.

Les deux y ont mis la main.

Pour en saisir la por.ée, il faut connaître l'histoire d'une autre transaction, qui en est le corolaire ou plutôt qui en a été le précurseur.

En 1869, W. J. Bickell avait construit un pont appelé " Pont Bickell. " Pour terminer le pont, Bickell emprunta $1,000 de Gowen. Après qu'en 1870, Gowen — au nom de la succession Gowen— eût acquis l'hypothèque de Campbell, il proposa à Bickell une société, pour l'accomplissement de laquelle il fut convenu que le pont serait transporté au nom de Gowen. Bickell laissa prendre jugement contre lui dans une poursuite de peu d'importance ; une exécution fut prise sur le pont. Gowen s'en porta adjudicataire au pri. de $3,-200 et il ne paya pas.

Une folle enchère eut lieu, et le pont fut vendu à Edmond Gowen pour $4,400.

Une troisième folle enchère fut prise, et un nommé Elzéar Richard —instrument des Gowen — acquit le pont pour $5,0(0.

Comme c'étaient toujours, au fond,les mêmes acheteurs, Richard se garda encore de payer.

Une quatrième folle enchère eût lieu et le pont fut vendu à M.Loyld associé de M. Gowen, pour $3,000.

A bout de patience, M. Bickell prit et obtint une contrainte par corps contre Hamond Gowen et Richard.

Au moment où le jugement allait être exécuté, et où le beau-frère du Premier-Ministre allait être incarcéré, Hamond Gowen fila en compensation.

I. Un transport par l'Hon. Henri Gustave Joly et Edmond Gowen de leur part dans l'hypothèque acquise de Campbell en 1870 et dont Bickell se trouvait responsable pour partie.

II. Un transport fait à lui, Hamond Gowen, par le département des Terres de la Couronne, d'une réclamation de $2,000 que le gouvernement possédait ou prétendait posséder sur le pont.

L'affaire était dans cet état quand Hamond Gowen proposa à M. Bickell l'acquisition de tous ses droits qui eût lieu, comme je l'ai déjà dit, pour la somme de $5,000, et dans la manière suivante :

Gowen demanda à Bickell la permission de se servir de son nom pour demander au gouvernement à quelles conditions il renoncerait à son hypothèque.

M. Dechesne, avocat de cette ville, écrivit au commissaire des terres, au nom de Bickell, pour lui offrir $4,500 pour l'hypothèque du gouvernement. Sa lettre fut accueillie par un refus et le commissaire des terres exigea $10,000, disant qu'il avait déjà refusé $8,-000.

Quelques jours plus tard, le commissaire des terres de la Couronne, sans autre correspondance, cédait à M. Gowen, pour $5,000, les $17,-000 auxquelles le gouvernement avait droit, et contre l'opinion écrite de M. Philippe Huot, agent de cette propriété comme des autres biens des Jésuites.

Pour cacher cette transaction, le gouvernement et Gowen ont adopté ce moyen : c'est à M. Chs. Montizambert et G. Y. Pemberton que l'abandon des droits du gouvernement a été fait, ces messieurs représentant Mlle Bowen qui est subrogée aux droits du gouvernement, pour la bonne raison qu'elle a prêté à Gowen, le 15 mai dernier, une somme de $9,600, sans autre garantie que celle de cette propriété Notre-Dame des Anges sur laquelle le gouvernement a renoncé à son hypothèque moyennant $5,000.

En deux mots, moyennant $5,000 M. Gowen a obtenu remise de $17,000. Il a évité la contrainte par corps grâce à la générosité du gouvernement qui lui a transporté, sans recevoir un centin de compensation, une réclamation de $2,000.

Et les héritiers Gowen n'ont plus rien à craindre pour leur hypothèques de Campbell qui venait après celle du gouvernement.

L'Hon. Premier Ministre s'est vanté de ses *emplettes* ; M. Gowen a plus de droits que lui de se vanter de celles que le cabinet lui a facilitées.

La propriété Notre-Dame des Anges contient 180 arpents en superficie, cinq ou six chantiers de navires, un moulin à scie, la manufacture d'acier, et le village Stadacona—120 maisons environ, dont chacune paie six piastres par année. Elle est estimée, avec ces diverses constructions, à plus de cinquante mille piastres.

ANALYSE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA CHAMBRE.

Les papiers mis devant la Chambre constituent la preuve la plus complète de la malhonnêteté qui a présidé à l'acte par lequel le gouvernement dont M. Joly est le chef, a sacrifié pour $5,000 au beau-frère du premier-ministre une hypothèque de **$17,000 00**.

Voici les faits tels que prouvés par la correspondance que le gouvernement a été forcé de mettre

au jour, et par les actes authentiques qui seront produits au comité d'enquête.

Le gouvernement avait une hypothèque de **$17,000.00** sur la ferme Notre-Dame des Anges.

M. Gowen voulut le 22 janvier 1878 acquérir les droits du gouvernement et offrit une somme de **$8,000.00**.

L'Hon. M. Garneau refusa positivement, sur l'avis de l'agent des biens des Jésuites dont cette propriété fait partie.

M. W. J. Bickell offrit à M. Langevin la somme de **$4,500.00**. Le ministre lui répondit qu'il exigeait **$10,000.00**.

Cette lettre de refus est du 22 février 1879.

Le 15 mai 1879, M. Gowen beau-frère de M. Joly, acquit l'hypothèque du gouvernement pour **$5,000.00 !**

Et avant de lui vendre pour cette somme une créance pour laquelle quelques jours auparavant M. Langelier demandait **$10,000.00**, on a pris la précaution de faire retirer à M. Gowen une offre de **$8,000.00** qu'il avait faite pour la même hypothèque !

Quels moyens a-t-on pris pour faire ce cadeau au beau-frère du premier ministre ?

Après avoir refusé de M. Gowen lui-même **$8,000.00**, après avoir demandé à M. Bickell **$10,000,00**, après avoir obtenu de M. Philippe Huot l'estimation de la valeur de la créance du gouvernement, M. Langelier a accepté quoi ? Une estimation à **$5,000.00**, par un M. McGee et le notaire Bignel, dont l'épouse, Madame Emma Shaw, a sur la propriété **une hypotheque de $2.000.00** postérieure à celle du gouvernement, et que M. Gowen, le **beau-frere du Premier-Ministre**, s'est engagé de payer en sus des $5,000 du gouvernement !

Saviez-vous cela, messieurs les ministres ? M. Joly le savait sans doute, lui, car il est mêlé depuis assez longtemps à cette affaire.

Le premier-ministre pourra vérifier les dates que nous lui mettons sous les yeux et que le comité d'enquête vérifiera à son tour.

Le **21 mars 1870**, par acte authentique fait devant ce même notaire Bignell, qui vient d'estimer à $5,000 la ferme Notre-Dame des Anges, Hamond Gowen — l'heureux beau-frère — **Henri Gustave Joly** et Edmond Gowen acquirent une hypothèque de **$7,369** qui venait après celle du gouvernement : c'est-à-dire que **M Joly lui-meme** estimait la propriété à une très grande valeur, puisqu'il achetait une aussi forte créance qui ne devait être payée qu'après celle du Département des Terres.

Eh bien ! Hamond Gowen — l'heureux beau frère — s'est engagé à payer aux héritiers Gowen — au nombre desquels est M. Joly — cette hypothèque, dans l'acte d'achat qu'il a fait du gouvernement.

Le gouvernement a estimé à **$5,000** la ferme Notre-Dame des Anges.

Nous défions les ministres de nier les faits suivants.

Gowen, outre ces **$5,000** payées au Département des Terres, a payé à M. Bickell **$5,000** pour la moitié de la propriété.

De plus il s'est engagé à payer aux héritiers Gowen leur part d'hypothèque, c'est-à-dire environ **$5,000**.

De plus encore l'hypothèque de Madame Bignell **$2,000**. C'est-à-dire que Gowen a payé ou s'est engagé de payer une somme d'environ **$12,000** en sus des **$5,000** payées au gouvernement, prouvant par là, que lui-même estime à un prix très élevé cette pro-

priété qui de fait est d'une très grande valeur.

Le gouvernement a accepté l'estimation du notaire Bignell, **$5,000.00**.

C'est le 15 mai qu'il a renoncé pour cette somme à son hypothèque.

Le **13 mai 1879** M. Hamond Gowen — l'heureux beau-frère— empruntait de Mlle. Bowen **$9,600**, donnant comme garantie cette même ferme de Notre-Dame des Anges ! ! ! **Et** le notaire qui faisait cet emprunt pour Gowen était M. P. A. Shaw, **beau-frere du notaire Bignell**, l'estimateur à $5,000.

Une propriété sur laquelle on emprunte **$9,600.00** en vaut au moins le double, car pas un prêteur ne risque son argent sans cette marge dans ces temps de crise et de gêne.

Et Messieurs Montizambert et Pemberton, qui sont les agents de de Mlle Bowen, n'ont pas placé leurs deniers sans toutes les garanties possibles.

Ce prêt de **$9,600.00** résume toute l'affaire, démontre tout l'odieux de la transaction ; c'est à Mlle. Bowen, prêteur de Gowen, que le gouvernement a cédé ses droits ; dans l'acte intervenu entre elle et le commissaire des Terres il **est fait mention de l'emprunt de Gowen**, c'est-à-dire que les ministres qui ont pris part à cette affaire savaient que Gowen empruntait **$9,600,00** sur une propriété, qui était hypothéquée au gouvernement pour **$17,000** lesquelles $17,000 ils sacrifiaient pour $5,000 au beau-frère du premier-ministre, qui avait, lui-même, une créance à assurer par la transaction !

Voici trois lettres qui démontrent jusqu'à l'évidence que le gouvernement Joly a cédé pour $5,000 à un parent du Premier Ministre un droit qui valait $17,000 et que ce même gouvernement estimait à $10,000 quelques semaines avant. Voici cette correspondance :

Québec, 22 janvier 1878.

A l'Honorable P. Garneau, Commissaire des terres de la Couronne.

Monsieur,

Il a environ 40 ans, le gouvernement du jour cédait un lot de terrain connu sous le nom de " Ferme de N. D. des Anges " à un nommé Smith pour un constitut de cent trente deux louis par année.

Plus tard, cette propriété tomba entre les mains de P. G. Huot, alors un homme politique, et on abandonna la collection de ce revenu. Je ne pourrais dire depuis combien d'années ces arrérages sont dus. Pendant les cinq dernières années j'ai été propriétaire indivis de cette ferme et je voudrais en obtenir la propriété complète. A cet effet, il doit y avoir prochainement une série de ventes par le shérif, mais je trouve qu'il m'est impossible de procéder plus loin sans avoir préalablement obtenu du gouvernement un transport de ses réclamations.

Je puis offrir **huit mille ($8,000)** piastres comptant pour cette réclamation à condition, toutefois, de régler immédiatement avec vous. Il est bien difficile de régler cette difficulté d'une manière autre que celle que je vous propose, et comme l'affaire n'admet pas de délai, auriez-vous la bonté de la référer à quelqu'un qui est au fait et qui puisse donner immédiatement son opinion. Je serai heureux de donner à ce monsieur toutes les informations dont il pourrait avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très obéist. serviteur,
(Signé) H. Gowen.

M. Garneau référa cette lettre à M. Philippe Huot, l'agent des biens des jésuites :

Québec, 25 Janvier 1878

A l'honorable P. Garneau,
Com. des Terres de la Couronne,

Monsieur,

Relativement à la demande de H. Gowen, écuyer, offrant **huit mille piastres** en paiement de la réclamation entière du gouvernement sur la ferme de Notre-Dame des Anges, j'ai l'honneur de vous faire rapport que cette ferme fut vendue à Chs Smith, par lettres patentes en date du 29 juin **1828**, pour la

somme de........................ **$8800.00**

Que la tenure de cette forme fut commuée par T. R. Smith, le 7 octobre 1824, pour la somme de **£91,66**

$9661,66

Que les arrérages s'élèvent aujourd'hui à la somme de.... **$371,99**

Je crois, en conséquence, que l'offre de M. Gowen devrait être refusée, ce monsieur devrait certainement payer tout le capital et une partie des arrérages.

Je crois donc que, dans les circonstances, si M. Gowen offrait de payer **onze a douze mille piastres,** il serait dans l'intérêt du gouvernement de l'accepter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

(Signé,) P. HUOT,
Agt. B. J.

M. Gowen, connaissant bien la valeur de la propriété, insistait, et le cinq février 1878 il écrivait à M. Garneau le pressant encore d'accepter son offre, qui fut, de nouveau, refusée comme étant trop au-dessous de la valeur.

M. Joly, beau-frère de M. Gowen, arrive à la tête du gouvernement. Alors l'assaut recommence, et le 15 mai 1879 M. Gowen obtenait ce joli cadeau de **$12,000.00** aux dépens de la province.

Pour mettre le public au fait de l'immense corruption que le cabinet a érigé en système en faveur des parents et des amis des minisque l'on lise ce qui suit :

Le 13 février 1879, M. Miville Déchêne, avocat de Québec, écrivait à M. Langelier, commissaire des terres, au nom de M. Bickell, une lettre dans laquelle il dit :

« M. Bickell désirerait, s'il était possible s'entendre avec le gouvernement de cette province pour régler cette affaire. M. Bickell serait disposé à payer et offre de payer au gouvernement la somme de **$4,500** pour la réclamation du gouvernement et de suite, à la condition que le gouvernement lui donne une quittance pour toutes réclamations quelconques qu'il peut avoir sur cette propriété, en capital et intérêts. »

Quelle fut la réponse de M. Langelier? Il référa la question à M. Philippe Huot qui, le 17 février 1879, fit le rapport suivant :

Québec, 17 février 1879.

A l'Honorable

FRS. LANGELIER,

Com. des T. de la C.

Monsieur,

Relativement à l'offre de quatre mille cinq cents piastres faite par M. Geo. Miville Dechêne pour M. W. J. Bickell, par sa lettre du 13 du courant qui m'a été référée pour rapport et ce, en paiement de toutes les réclamations que le gouvernement a sur la ferme de Notre-Dame des Anges, j'ai l'honneur de vous faire rapport, que cette offre ne couvrant pas MÊME LA MOITIÉ DU CAPITAL D'UNE SEULE DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE sur ce terrain, et que M. Gowen ayant, en janvier 1878, offert huit mille piastres pour les mêmes fins et ayant depuis exprimé son intention de PAYER DIX MILLE PIASTRES si le gouvernement voulait les accepter, laquelle offre est encore ouverte : JE NE VOIS PAS COMMENT LE GOUVERNEMENT POURRAIT UN INSTANT ENTRETENIR L'OFFRE DE M. BICKELL. D'ailleurs, le terrain en question vaut plus de deux fois le montant offert même dans ce temps de gène et de dépression générale.

Ainsi pour ces seules raisons, sans parler de beaucoup d'autres qu'il est inutile d'énumérer, je crois que l'offre de M. Bickell doit être refusée.

Le tout humblement soumis.

(Signé), P. HUOT,
Age. B. J.

" Sur ce rapport de M. Huot, M. Langelier écrivit à M. Deschênes l'intéressante lettre que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 22 février 1879.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 du courant, par laquelle vous offrez de la part de M. Bickell, une somme de **4,500.00**, pour la réclamation que le gouvernement a contre lui et sur sa propriété connue sous le nom de « Ferme de N.-D. des Anges, » j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement ne peut accepter cette offre, attendu qu'il a déjà refusé **$8,000** pour la même réclamation. **Sans s'engager** préalable-

ment à l'accepter, le gouvernement serait disposé à prendre en considération une offre de **$10,000 (dix mille piastres)**.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéist. serviteur,
(Signé) F. LANGNLIER,
Commissaire T. C.

G. Miville Deschênes, Ecr.,
Avocat, Québec.

Le 15 mai, pour **$5,000** M. Gowen devenait propriétaire des réclamations pour lesquelles, le 22 février, M. Langelier refusait de s'engager à accepter $10,000.

Le 22 février, voyez-vous, c'était avec M. Bickell que M. Langelier traitait. Et M Bickell n'est pas le beau-frère de **L'HON. H. G. JOLY**, Premier-Ministre de la Province !

Pour embrasser la situation d'un coup-d'œil, nous la résumons dans le tableau suivant :

PROPRIÉTÉ DE 180 ACRES.

Valeur.

Vendu en 1870 à la Compagnie d'Acier pour$2,100 c-a-d $1000 de l'âcre : soit 180 âcres à $1000.	$180,000

HYPOTHÈQUES.

1ère hypothèque au gouvernement :

Capital	$ 8,800 00	
Commutation	891 66	
Intérêt 5 o/o depuis 1828	7,525 00	
		$17,217 00
2nd hypothèque à T. Smith	$ 6,000	
3me do à John Camp-Campbell	2,000	
	8,000	
Moins paiements faits	640 77	
Dû le 21 Mars 1870 aux héritiers Gowen, acquéreurs		$ 7,369 23
4me hypothéque à M Bickell payée le 15 Mai 1879		4,500 00
		$29,086 00

RÈGLEMENTS OPÉRÉS.

Emprunt fait par M. Gowen le 15 Mai 1879 sur la propriété	$ 9,600 00
La première hypothèque du gouvernement $17,217 65 réduite à	5,000 00
Balance	$ 4,600 00
4ème hypothèque de $4500 payée en même temps	4,500 00
Balance en mains sur l'emprunt	$ 100 00

RÉSULTAT.

Totalité de la propriété de 180 âcres appartenant maintenant à la famille Gowen pour :	
Hypothèque de la famille Gowen	$ 7,369 23
Emprunt du 15 Mai 1879	9,600 00
Total	$ 17,969 23
180 acres à $99.50 de l'âcre	17,910 00
Valeur réelle, d'après la vente de deux arpents en 1870 à $1000 l'acre	180,000 00
Bénéfice pour la famille Gowen	**$162,090**
Perte pour le gouvernement	**$ 12,217**

Nous comprenons qu'en voyant M. Tarte se mêler de ces affaires de famille, M. Joly ait perdu son sang froid. M. Joly qui est le maître du pays par le temps qui court, et qui a sué sang et eau pour faire marcher les affaires, tant en raquettes que dans les *loop-lines*, devrait avoir le privilége de mettre de temps à autre un petit $12,000 de côté pour sa famille. C'est la moindre compensation pour ces heures *chamantes* dont le foyer domestique a été privé par ses longues absences. Pour éviter tout désagrément à l'avenir, on devrait amender la loi de manière à donner à chaque membre du ca-

binet Joly un traitement annuel qui serait considéré comme une sorte de commutation de ant tenir lieu de toutes commissions et indemnitées pour troubles, pas et démarches, etc., disons de $20,000 par année ; mais à la condition expresse qu'ils ne se mêlent plus des affaires du pays. Que d'économies au bout de l'année !

$20,000
tion ex-
plus des
nomies